



# LA LETTRE DU DDEN

[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

NOVEMBRE 2017

## Lancement du projet « Educadroit » par M. Jacques Toubon, Défenseur des Droits le 27 septembre 2017.

Au regard de l'importance du droit dans l'organisation des relations sociales, le Défenseur des droits entend contribuer à l'éducation au Droit et aux droits des enfants et des jeunes. C'est pourquoi il estime que la sensibilisation des enfants et des jeunes aux notions fondamentales de l'État de droit, doit faire partie du socle commun de compétences et de connaissances que leur environnement éducatif est chargé de leur transmettre, afin de les préparer à être des citoyens et des citoyennes autonomes, actifs et responsables.

En partant de situations qui leur sont familières, il s'agit de les amener à percevoir que l'État de droit ne constitue pas une notion désincarnée mais un cadre, tout à la fois contraignant et protecteur, qui doit être fidèle à nos valeurs républicaines et à l'intérieur duquel tous les individus ou collectivités (y compris celles composant l'État) voient leurs activités organisées et parfois sanctionnées par le droit. Ce projet éducatif aspire, simultanément, à permettre aux enfants et aux jeunes de connaître et d'exercer leurs droits.

Dans cette perspective, le Défenseur des droits a souhaité mobiliser l'ensemble des jeunes, ainsi que la communauté éducative, les professionnels du droit ou encore les associations œuvrant pour l'accès au(x) droit(s), qui auront vocation à faire partie d'un réseau d'acteurs concourant à cet objectif, dans le cadre de partenariats avec l'institution. Ce projet est maintenant matérialisé par un espace numérique donnant accès à des ressources pédagogiques adaptées et variées pour les enfants, les jeunes et les adultes : « [www.Educadroit.fr](http://www.Educadroit.fr) ». Une exposition réalisée par l'association « Cartooning for Peace » complète le projet.

### DANS CE NUMÉRO

- \* Lancement du projet « Educadroit » par M Jacques Toubon, Défenseur des Droits le 27 septembre 2017
- \* L'enseignement catholique veut « l'équité »
- \* Suppression des emplois aidés
- \* La Cour des Comptes fustige la gestion des enseignants de l'enseignement public
- \* Aumôneries : un nouveau décret
- \* Laurent Wauquiez inconditionnel de l'enseignement privé catholique
- \* Laurent Wauquiez, un laïc particulier
- \* Nos rendez-vous.....



**FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE**

124, Rue La Fayette 75010 PARIS  
Site internet : [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



## L'enseignement catholique veut « l'équité »

Le secrétaire général de l'enseignement catholique (SGEC) remet ce sujet sur la table au moment de l'annonce du budget 2018 de l'Éducation Nationale.

Les établissements privés catholiques sous contrat scolarisent 18% des élèves en France.

À ce titre, il doit être considéré « proportionnellement aux services qu'il rend ».

Et il ajoute : « nous ne réclamons aucun traitement de faveur mais ce qui est prévu dans les textes ».

DDEN soyons très vigilants à ce sujet. En CDEN, demandons les chiffres utiles (nombre d'élèves, nombre d'enseignants, ouvertures de postes...) et au niveau des budgets communaux, n'hésitons pas à consulter les subventions octroyées à ces écoles. Rappelons qu'il n'y a pas d'obligation de subventions pour la maternelle et que les personnels hors ceux payés par l'État sont à la charge de l'OGEC (organisme de gestion des écoles catholiques). De plus, la commune ne peut pas financer des constructions ou des restructurations de ces établissements.

## SUPPRESSION DES EMPLOIS AIDES

Le Conseil fédéral des DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) réuni les 6 et 7 septembre 2017 à Paris regrette la suppression draconienne des emplois aidés par l'État. Il dénonce une décision qui impactera directement l'organisation humaine et matérielle de l'École publique et sa qualité de service. Cette décision rejettera dans la précarité plusieurs milliers de nos concitoyens. Cette mesure aura des conséquences au niveau de l'indispensable soutien et de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Mais aussi :

- en restauration scolaire
- au niveau de l'encadrement des transports scolaires
- de l'aide administrative aux directeurs
- pour le bon déroulement des activités complémentaires des écoles publiques
- pour certains postes d'ATSEM...

Alors que l'on constate la destruction du lien politique et social, il n'est pas concevable que la politique éducative soit uniquement guidée par la recherche d'économies. Les DDEN resteront particulièrement attentifs et continueront d'agir pour défendre et promouvoir l'école publique et une organisation en cohérence avec sa mission.

*« Ils ne sont grands que parce que nous sommes à genoux. » Etienne de La Boétie (1530-1563)  
Discours de la servitude volontaire*

## La Cour des comptes fustige la gestion des enseignants de l'enseignement public.

Dans son rapport annuel, la Cour des comptes pointe du doigt la gestion du corps enseignant.

875 000 emplois d'enseignants mais une politique des ressources humaines défailante : professeurs absents non remplacés, débutants affectés dans des établissements difficiles ...

La cour estime entre 5 et 20% seulement les remplacements de courtes durées dans le secondaire (80% dans les écoles), le ministère parle d'un tiers.

L'affectation inadaptée de jeunes enseignants ne prenant pas en compte la réalité de la difficulté du poste reste trop rigide. Pourtant dans les établissements difficiles les effectifs d'enseignants ont pratiquement doublé. « **C'est un paradoxe pointé par tous, mais ça continue quand même** » selon le président de la Cour.

La Cour estime que la situation est « **doublement désavantageuse** » car le coût du système éducatif augmente mais pas la performance.

Elle regrette les conséquences en terme de recrutement dû à un temps de travail des enseignants « **mené de façon séparée sans mise en perspective de manière pluriannuelle** ».

La hausse de salaire et les embauches réalisées dans le quinquennat de François Hollande « **n'ont pas été assorties de contreparties dans les conditions d'exercice du métier, dans l'organisation ou dans le temps de travail** » regrette la Cour.

Elle appelle « **à ne plus dissocier la hausse des effectifs et des rémunérations à une réforme du mode de gestion** ».

Si les syndicats enseignants contestent cette analyse, les observations de terrain que peuvent faire les DDEN notamment sur l'affectation des jeunes enseignants ou sur des classes qui verront défiler des remplaçants toute l'année, ne vont pas vraiment dans leur sens.

## Aumôneries : un nouveau décret

Les aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires, devront suivre un enseignement sur les valeurs de la République. Le décret n° 2017-755 du 3/05/17 oblige tous les aumôniers des services publics (militaires, hospitaliers et pénitentiaires) rémunérés et nouvellement recrutés à suivre une formation civile et civique agréée comprenant un enseignement aux valeurs de la République. Cela leur permettra d'obtenir dans un délai de deux ans, un diplôme indispensable à l'exercice de leur profession. Ces dispositions ne sont applicables Outre-Mer que si le diplôme peut être obtenu à distance ou dans le ressort même du territoire.

C'est au motif que les usagers de ces établissements publics ne sont pas libres de leurs déplacements que la Loi de 1905 justifie cette entorse à la règle commune qui permet ainsi l'exercice de la liberté religieuse.

On notera l'absence dans ce décret à toute référence aux aumôneries ouvertes dans les établissements publics d'enseignement. Pourtant elles existent là où sont implantés des internats. Alors, quelle règle pour ceux-là ?

## Laurent Wauquiez inconditionnel de l'enseignement privé catholique

Le 2 octobre il annonce son soutien moral et financier aux lycées privés qui selon lui « *signifient pour les parents une promesse forte, celle de pouvoir amener chaque élève vers la réussite* ». Et la Vice-présidente déléguée aux affaires scolaires en rajoute : « *la réussite du privé doit être un moteur pour l'ensemble du tissu éducatif régional* ».

Ce n'est plus l'Enseignement public qui a pour mission d'assurer la réussite des élèves, il devient juste un morceau du tissu éducatif.

Pour concrétiser son souhait, les financements vont arriver en masse. Dans la région, les lycéens du privé représentent seulement 27,5% des effectifs pour 44% des lycées.

Mais le soutien à l'investissement va augmenter de 60% atteignant 13 millions d'euros et en plus, la région décide d'accorder une enveloppe de 50 millions d'euros supplémentaires pour la création ou l'extension de lycées privés dans les zones à forte tension démographique.

**Les crédits viendront de l'enveloppe d'un plan d'investissement sur 3 ans des lycées publics. On en reste pan-tois !**

Les calculs issus des documents des Commissions permanentes montrent que le Conseil Régional a versé en 2017 près de **55 millions d'euros** pour les lycées privés. Dès 2018 ce chiffre va donc exploser.

Rappelons que l'État prend en charge les salaires des enseignants et des personnels (sauf les agents territoriaux). **Ce sont plus de 8 milliards d'euros par an pris sur le budget de l'Éducation nationale.**

**Pour les DDEN les fonds publics doivent aller au seul enseignement public.**

**Pourquoi nous devons nous intéresser à l'ensemble des lieux d'éducation**

En CDEN bien souvent, les moyens attribués au privé sous contrat ne sont pas connus et il nous faut interroger l'administration pour connaître le nombre d'élèves scolarisés, le nombre de postes attribués et calculer le ratio public-privé. C'est une nécessité pour les DDEN défenseur de l'École publique et laïque.

Mais qu'en est-il des établissements hors contrat ?

Des écoles nouvelles fleurissent un peu partout et si pour ouvrir, une déclaration en mairie et une éventuelle visite de la commission de sécurité suffisent, qu'en est-il de la pédagogie, du respect des programmes et de la nature des enseignements ? Pour les écoles, l'IEN de la circonscription où est installée l'école doit faire des visites de contrôle. Mais ont-ils vraiment le temps et la facilité de connaître réellement ce qui s'y passe ?

Et puis, il y a les enfants instruits dans leur famille. Là aussi l'IEN doit les visiter, interroger les enfants par écrit et par oral pour voir leur niveau selon leur âge mais aussi leur état de santé. Au moins 120 enfants dans l'Hérault alors combien à Marseille ou à Paris ?

Connaître ces éléments permettra peut-être de pointer une école clandestine dans un appartement ou de découvrir des enfants élevés par une secte où tout peut arriver.



## Laurent Wauquiez un laïc particulier

En décembre 2016, le président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a voulu installer une crèche de Noël dans le hall de l'Hôtel de Région.

Deux associations ont décidé de porter l'affaire au tribunal administratif.

En décembre 2016, celui-ci s'oppose à la suspension dans l'urgence de cette installation.

Mais le 5 octobre 2017, le même tribunal de Lyon rend son jugement qui annule cette décision et déclare :

« L'installation d'une crèche de Noël, en décembre 2016, dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Région méconnaît le principe de neutralité en l'absence de caractère culturel, artistique ou festif. »

Le tribunal rappelle que : « l'installation par une personne publique d'une crèche de Noël dans un emplacement public n'est légalement possible que lorsqu'elle présente un caractère culturel, artistique ou festif sans exprimer la reconnaissance d'un culte et ne marque aucune préférence religieuse » et ajoute : « la fabrication de santons par des artisans locaux ne suffit pas à démontrer le caractère artistique et aucune crèche n'a jamais été installée dans les locaux du siège lyonnais de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. »

Par ce jugement, le tribunal condamne la Région Auvergne-Rhône-Alpes à verser la somme de 1200 euros à la Ligue française pour la défense des Droits de l'homme et du citoyen, et 100 euros à la Fédération de la Libre pensée et d'Action sociale du Rhône, les deux associations ayant porté cette affaire en justice.

En réponse à cette décision, la région a annoncé qu'elle faisait appel. Laurent Wauquiez estime que **"la vision portée par ce jugement, c'est la négation de nos racines et il prétend que cette crèche dessinait symboliquement ces liens culturels et familiaux qui nous rassemblent"**. Il confirme qu' **"il utilisera tous les recours juridiques possibles pour faire annuler cette décision "**

## NOS RENDEZ-VOUS

### Rendez-vous non enregistrés dans la précédente lettre

Le 16 octobre : Réunion L'ESPER préparation Salon de l'Education

Le 19 octobre : RDV défenseur des Droits avec Eddy Khaldi et Edith Semerdjian

Le 26 octobre : Réunion Ardèche-Drôme DDEN et conférence Observatoire laïcité

Le 30 octobre : Réunion L'ESPER préparation Salon de l'Education. *Guy Brunet.*

Le 7 novembre : 13<sup>ème</sup> édition Trophée APAJH. *Eddy Khaldi.*

Le 9 novembre : Rencontre CNAL avec Gilles Clavreul chargé de mission au Ministère de l'intérieur. *Eddy Khaldi.*

Le 13 novembre : Audience DGESCO. MEN. *Eddy Khaldi. Jacques Manceau.*

Le 14 novembre : Remise du Prix Laïcité du CLR Mairie de Paris. *Eddy Khaldi.*

Du 15 au 17 novembre : Salon de l'Education. Paris. *Guy Brunet* et DDEN Ile de France.

Le 16 novembre : Signature de l'accord cadre Inspecteurs SIEN et DDEN au Salon de l'Education.

Le 17 novembre : AG des DDEN de Lozère. *Dominique Roblot.*

Le 18 novembre : AG union DDEN 75 à la mairie du 15<sup>ème</sup>. *Eddy Khaldi.*

Les 21 22 23 novembre. 100<sup>ème</sup> congrès maires et des présidents d'intercommunalité de France. Sur le Salon de l'Education. Paris. *Eddy Khaldi.*

Le 22 novembre : Audience avec le CNAL auprès de Thierry Coulhon, conseiller "enseignement supérieur, recherche et innovation" d'Emmanuel Macron. *Eddy Khaldi.*

Le 23 novembre : Réunion CNAL. *Eddy Khaldi. Jacques Manceau.*

Le 23 novembre : CA de La JPA. *Bernard Marchand.*

Le 24 novembre : Réunion régionale Région Centre.

Jubilé Union DDEN 93. 50 ans. *Eddy Khaldi.*

Le 27 novembre : ORTEJ locaux de l'UNAF Paris. *Edith Semerdjian.*

Le 28 novembre Matin : Comité « Région-Île-de-France ». *Eddy Khaldi.*

**Le 29 novembre : Bureau fédéral. Fédération Paris.**

**Le 30 novembre : Conseil fédéral. Igesa Voltaire. Le Kremlin-Bicêtre.**